

EUROPE DE LA DEFENSE ET DEFENSE DE L'EUROPE

Jean-Sylvestre Mongrenier

Institut français de Géopolitique (Paris VIII)

La fin du XX^{ème} siècle a vu l'Union européenne se doter d'une monnaie unique, l'euro, l'initiative venant couronner le grand marché continental mis en place au cours des années quatre-vingt. A ce cycle économique-monnaire est censé succéder un cycle politico-militaire donnant naissance à une « Europe-puissance » : un acteur global disposant de capacités militaires en propre, pour prendre en charge le destin des Européens. A l'évidence, la chose n'est guère aisée et la crise irakienne de l'année 2003 a fait éclater le consensus de façade des Européens sur la géopolitique mondiale.

Pour autant, l'Union européenne et ses Etats membres se sont saisis des questions de sécurité propres au continent. Encore faut-il prendre la juste mesure des choses. L'« Europe de la défense » n'est pas la défense de l'Europe et les réels efforts accomplis en ce sens doivent être mis en rapport avec le vaste mouvement de transformation de l'OTAN lancé dans l'après-Guerre froide. C'est en étroite liaison avec les Etats-Unis que les membres européens de l'Alliance atlantique assurent la défense élargie de leurs territoires, l'Union européenne s'efforçant de développer une politique de sécurité complémentaire de la stratégie conduite à l'intérieur de l'OTAN.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la défense de l'Europe s'inscrit dans un cadre transatlantique et occidental. L'année 1945 marque en effet la fin d'un long cycle géopolitique euro-centré et c'est sous la protection des Etats-Unis que l'Europe occidentale s'organise politiquement, militairement et économiquement. Dans une large mesure, la « construction européenne » est une dérivée du *containment* de l'URSS (Doctrine Truman, 12 mars 1947). Dès le « coup de Prague » de février 1948, la France, le Royaume-Uni et les Etats du Bénélux en appellent aux Etats-Unis pour contrebalancer la menace soviétique. Conclues et mises sur pied en 1949-1950, l'Alliance atlantique et l'OTAN organisent la défense collective de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. Dans cette « guerre froide », la stratégie de l'OTAN combine forces conventionnelles et armes nucléaires pour dissuader les chars du Pacte de Varsovie de se ruer vers l'Atlantique. Cette stratégie statique et monodirectionnelle, « le nez sur le rideau de fer », prévaut jusqu'en 1989-1991.

La décennie qui suit la fin de la Guerre froide voit se mettre en place une « nouvelle OTAN » orientée vers l'*enlargement*. La « course vers l'Est » de l'organisation atlantique débouche sur l'entrée de la Pologne, de la Tchéquie et de la Hongrie dans l'OTAN en 1999. Deux ans plus tôt a été signé avec la Russie un « acte fondateur », cet accord de coopération permettant de donner corps au concept de « communauté euro-atlantique (...) de Vancouver à Vladivostok » lancé par l'Administration Bush père au lendemain de la chute du Mur de Berlin. L'élargissement est aussi fonctionnel, l'OTAN prenant en charge des missions de maintien et d'imposition de la paix en Bosnie-Herzégovine (1994-1995). La guerre du Kosovo (1999) est le banc d'essai de cette « nouvelle OTAN » qui intervient dans les affaires intérieures de la Serbie pour imposer la paix et stabiliser la région. L'OTAN se pose ainsi en « nouvel empire des Balkans ». Le Kosovo met aussi en exergue le « gap transatlantique » (écart budgétaire, technologique et militaire entre Européens et Américains) et la difficile gestion politique de l'OTAN en temps de guerre.

Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 ouvrent une nouvelle ère transatlantique. L'OTAN invoque l'article 5 du Traité de Washington (clause de défense collective) mais Washington ne recourt pas à ses services. L'heure est aux « coalitions de bonnes volontés », hors des contraintes d'une alliance fonctionnant au consensus. Se pose alors la question du devenir de l'OTAN que d'aucuns jugent condamnée. Pourtant, le sommet de Prague de novembre 2002 lance la « transformation » de l'organisation atlantique : nouvel et robuste élargissement à l'Est (avril 2004), définition de nouvelles missions (lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive), globalisation de sa zone d'intervention et mise sur pied de la *Nato Response Force*. L'extension du rayon d'action se concrétise par l'engagement de l'OTAN en Afghanistan (commandement de la Force d'Assistance et de Sécurité déployée à Kaboul et dans les environs) et le soutien logistique apporté à la Force de Stabilisation en Irak. Au G8 de Sea Island et lors du Sommet atlantique d'Istanbul, en juin 2004, on discutait d'un engagement accru de l'OTAN dans les affaires du « Grand Moyen-Orient ».

C'est dans ce cadre géopolitique/géostratégique panoccidental qu'il faut aborder l'« Europe de la défense ». L'expression renvoie à une ambition européenne limitée : prendre en charge la « gestion de crise » et les missions ne relevant pas de la défense collective de l'Europe. Cette ambition est d'abord affichée par le Traité de Maastricht (1992), avec le lancement d'une PESC (Politique étrangère et de sécurité commune) conditionnée par « la formulation d'une politique de défense commune qui pourra conduire à une défense commune ». Cette dimension militaire a depuis été réaffirmée par les traités d'Amsterdam (1997) et de Nice (2000). Le Sommet européen d'Helsinki (décembre 1999) lance ensuite une PESD (Politique européenne de sécurité et de défense) avec adoption d'un « objectif global » défini comme suit : déployer 60 000 hommes dans un

délai de moins de soixante jours, pendant au moins un an, sur un théâtre d'opérations extérieures. La feuille de route de cette force européenne est définie par la Déclaration de Petersberg en date du 19 juin 1992 : missions humanitaires, évacuation de ressortissants, missions de maintien de la paix, y compris des missions de forces de combat. L'« Europe de la défense » n'est donc pas la défense de l'Europe et relève de la sécurité. Avec l'adoption de la Constitution européenne (juin 2004), ces missions pourraient être élargies (solidarité contre le terrorisme et les catastrophes naturelles) mais il n'est pas encore question d'une clause de sécurité commune comparable à celle qui lie entre eux les pays de l'OTAN. L'Union européenne n'est toujours pas une communauté de destin.

Avec le Traité de Nice, la PESD est toutefois complétée par le développement d'outils politico-militaires européens - Comité politique et de sécurité (COPS), Comité militaire de l'Union européenne (CMUE), Etat-major de l'Union européenne (EMUE) - localisés à Bruxelles et placés sous l'autorité du Conseil européen. Le personnage clef du dispositif est le Haut Représentant de l'Union européenne, Javier Solana, responsable de la définition d'une « stratégie commune de sécurité » (adoptée à Bruxelles le 12 décembre 2003). Il reste qu'il n'existe pas d'état-major européen permanent de niveau stratégique (Quartier général européen) comparable au SHAPE de l'OTAN (localisé à Mons). Une opération européenne passe donc par l'organisation atlantique, chargée en ce cas d'assurer la planification stratégique, ou par une « nation-cadre » qui fournit un état-major stratégique multinationalisable. La question d'un « quartier général européen » demeure une pomme de discorde transatlantique et intra-européenne. Pour réduire autant que faire se peut le fameux « gap transatlantique », l'Union européenne a par ailleurs adopté une démarche capacitaire : adoption d'un catalogue des forces et capacités nécessaires à l'« objectif global » d'Helsinki (100 000 hommes, 300/400 avions de combat, 80 navires); recueil des contributions des Etats membres ; identification des lacunes ; adoption d'un Plan d'action sur les capacités; création d'une Agence européenne de l'armement (fin 2003). Reste à mobiliser dans la durée des budgets de défense conséquents ...

A l'instar de la « nouvelle OTAN », c'est dans le Sud-Est européen que l'« Europe de la défense » est soumise au banc d'essai. Les « Balkans occidentaux » constituent en effet une zone-tampon avec le Proche-Orient et c'est sur ce « limes » que les Européens se doivent de prendre le relais de l'OTAN, pour consolider la paix et renforcer les sociétés post-confliktuelles de la région (principe du *nation-building*). Diverses opérations ont été lancées - Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (janvier 2003) et mission « Concordia » en Macédoine (mars 2003) - et une Force européenne de Bosnie devrait être déployée fin 2004. Les états-majors de l'OTAN soutiennent ces opérations, les Etats-Unis demeurant en toile de fond. Parallèlement, l'Union européenne a mené l'opération « Artémis » dans le Nord-Est du Congo (province de d'Ituri), de juin à septembre 2003. Il s'agit là de la première opération menée hors

d'Europe, sans recours aux moyens de l'OTAN, la France assumant le rôle de « nation-cadre ». « Artémis » a ensuite débouché sur une forte coopération entre Paris, Londres et Berlin, les trois pays convenant de mettre sur pied des « groupements tactiques interarmées » de 1500 hommes, destinés à opérer sur le continent noir. L'Afrique explose, les pouvoirs de nuisance prolifèrent et l'« hyper-chaos » menace de s'étendre vers des latitudes plus septentrionales. Certains y voient donc un immense champ d'action civilo-militaire pour l'Union européenne. Nombre d'experts soulignent toutefois les limites du *nation-building* au-delà des périphéries de l'Europe, le fardeau menaçant d'écraser des sociétés post-modernes vieillissantes ayant perdu foi en leurs valeurs.

Au final, le bilan de l'Union européenne en matière de défense est mitigé. Les conflits balkaniques ont certes dissipé l'illusion d'une « puissance civile » n'ayant pas besoin de la force des armes pour persévérer dans l'être, l'« Europe de la défense » consistant à se donner les moyens d'assurer le maintien de la paix sur les périphéries sud-est du continent. Pour autant, les Européens ne sont pas à même d'assurer à eux seuls la défense du continent et l'OTAN demeure incontournable. Soucieux de maintenir l'interopérabilité de leurs armées avec celles des Etats-Unis, les gouvernements européens en sont bien conscients et se gardent de mettre en cause une hégémonie américaine librement consentie. La montée des périls en Méditerranée et au Moyen-Orient joue dans le même sens.

Il reste que les centres de gravité de la géostratégie américaine se déplacent vers l'Asie et modifient l'ensemble du dispositif militaire des Etats-Unis. Entre les deux rives de l'océan Atlantique, les temps sont donc propices à une redistribution des charges et des responsabilités. Le passage à un système transatlantique refondé, entre parties aux statuts politico-stratégiques équilibrés (Amérique du Nord/Union européenne), présuppose que l'on pense les prolégomènes d'une future défense européenne. « Pour agir, nous rappelle la scolastique, il faut être ». L'identité européenne perçue comme telle, il sera alors possible de « faire frontière », de penser le monde (détermination des menaces et discrimination ami/ennemi) et de « penser la guerre ». Au-delà des questions technico-stratégiques et budgétaires, le projet de défense européenne pose la question du réarmement intellectuel, moral et spirituel de l'Ancien Monde.

Jean-Sylvestre Mongrenier, août 2004

www.paris-berlin-moscou.org